Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-218006450-20260930-D_2026_09_726-DE

DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation ***24/09/2026***
Membres en exercice ***29***
Membres présents ***26***
Membres représentés ***3***
Membres absents ***0***
Nombre de suffrages exprimés **29**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an 2026, le 30 septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la SALLE D'HONNEUR sous la présidence de Monsieur Olivier VALIN.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier VALIN, Mme Corinne FROMENTIN, M. Bruno THOREL, Mme Claire MIGNET, M. Éric GUIBON, Mme Géraldine SKRZYNSKI, M. Robert DORIGO, Mme Aurélie DA SILVA, M. Fabrice FROMENTIN, Mme Ludivine GOY, M. Corentin THOREL, , Mme Fabienne SOMMERMONT, M. Hervé LAMBELIN, Mme Frédérique PLET, M. Freddy DEMOEN, Mme Carole CHEVALIER, M. Frédéric LEGUAY, Mme Marie-Laure BITZ, M. Jean-Pierre RAMU, Mme Anne CHELLÉ, Mme Delphine DELANNOY, M. Yohann WILLMAN, Mme Elodie THEOT, M. Olivier DEVILLERS, Mme Salima TIDDARI, M. Grégory BOSCO

ABSENTS REPRESENTES
Mme Marilou CHEVALIER donne pouvoir à Mme Carole CHEVALIER
M. Emmanuel VANGHELUÉ donne pouvoir à Mme Frédérique PLET
Mme Sophie SOUFFLET donne pouvoir à Mme Delphine DELANNOY

A été nommée secrétaire : Madame Claire MIGNET

N°D2026-09-726

LOTISSEMENT COMMUNAL « LE VERGER » VENTE D'UN LOT

Vu les articles L. 2122-21 et L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 442-1 à L. 442-14 du Code de l'urbanisme,
Vu la délibération n° D-2022-01-005 du 26 janvier 2022 portant création d'un budget annexe pour le lotissement « Le Verger »,
Vu le permis d'aménager n° 080 685 24 R 0002, autorisé le 24 juin 2024,
Vu le permis d'aménager modificatif n° 080 685 24 R 0002 – M01, autorisé le 18 novembre 2025,
Vu la délibération du 17 avril 2025 fixant le prix de vente des lots du lotissement « Le Verger »,
Vu l'offre d'achat pour le lot n° 7, en date du 17 juillet 2026, formulée par Madame Zohra BRAHIMI, d'un montant de 32 045 €, annexée à la présente délibération,

Considérant que l'offre d'achat est conforme,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide de :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 080-218006450-20260930-D_2026_09_726-DE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Article 2 : D'inscrire la recette correspondante au budget annexe « Lotissement Le Verger– rue de Montdidier ».

Exécution de la délibération :
(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 01/10/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 01/10/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Le Maire, Olivier VALIN



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture en date du 01/10/2026 et de sa publication et/ou notification le 01/10/2026.